

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



RAPPORT DE RECHERCHE

Révision de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD) : Élimination de l'isolement préventif

2019 N° R-431

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

**Révision de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes
(ERNSD) : Élimination de l'isolement préventif**

Kaitlyn Wardrop

Service correctionnel du Canada

Septembre 2019

Remerciements

L'auteure tient à remercier Shanna Farrell MacDonald, Angela Smeth et Dena Derkzen de leur soutien continu au présent projet. Merci à Lynn Stewart et à Bruno Jean pour leurs conseils méthodologiques et rédactionnels. Merci également aux divers membres du Secteur des délinquantes, de la Direction des initiatives pour les Autochtones et du Secteur des opérations et des programmes correctionnels pour leur soutien et leurs conseils méthodologiques supplémentaires. Finalement, merci à Cindy Cooper-Johnson et à Paul Squires de l'équipe du Système de gestion des délinquant(e)s pour leur flexibilité quant à l'échéancier de ce projet.

Résumé

Mots clés : *cote de sécurité, délinquantes, ERNSD, fiabilité, validité.*

Au Service correctionnel du Canada (SCC), le classement des délinquants selon le niveau de sécurité a lieu à leur admission et tout au long de leur incarcération dans un établissement fédéral pour que la cote de sécurité qui leur est attribuée soit adéquate et ainsi s'assurer que leur risque d'inconduite en milieu carcéral soit géré, ce qui comprend la violence et la menace à la sécurité du public en cas d'évasion. L'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD) est un outil actuariel que l'on utilise, tout en faisant appel au jugement professionnel, pour faciliter la réévaluation de la cote de sécurité des délinquantes après la détermination du placement initial. Les récents changements quant à l'utilisation de l'isolement au sein du SCC et l'élimination prévue du recours à l'isolement avec l'adoption du projet de loi C-83 toucheront un élément en particulier de l'ERNSD se rapportant aux antécédents de placements en isolement de la délinquante. La présente recherche a examiné si les propriétés psychométriques de l'ERNSD seraient touchées par l'élimination de cet élément et s'il convient de continuer d'utiliser l'outil à la suite de l'élimination de l'élément.

L'étude s'appuie sur des données d'une récente étude de validation sur l'ERNSD (Thompson et Wardrop, 2018), laquelle comprenait 645 réévaluations de l'ERNSD pour un total de 499 délinquantes, réalisées entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2017. La fiabilité et la validité (tant convergente que prédictive) ont été évaluées pour l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée (sans l'élément portant sur l'isolement). Lorsque c'était possible, des analyses ont été réalisées séparément en fonction de l'identité autochtone.

Les résultats ont démontré que l'ERNSD reste fiable et valide à la fois pour les délinquantes autochtones et les délinquantes non autochtones malgré l'élimination de l'élément portant sur l'isolement (pour lequel seulement 8,4 % des délinquantes se voyaient attribuer la cote maximale). De plus, avec l'ERNSD révisée, des proportions semblables de délinquantes autochtones et non autochtones étaient classées dans les niveaux de sécurité minimale, moyenne et maximale. Ces proportions sont similaires à celles de la version initiale de l'ERNSD. L'ERNSD révisée affichait une cohérence interne acceptable et avait une valeur prédictive quant à la cote de sécurité attribuée aux délinquantes, aux infractions disciplinaires (mineures et graves), aux mises en liberté discrétionnaires et aux réincarcérations.

Il est recommandé que les valeurs seuils modifiées de l'ERNSD cernées dans la présente étude soient intégrées à l'algorithme du Système de gestion des délinquant(e)s à des fins de réévaluation de la cote de sécurité. Des facteurs additionnels tels les antécédents sociaux des Autochtones, l'adaptation au milieu carcéral, le risque d'évasion et le risque pour la sécurité publique seront encore pris en compte par le personnel du SCC avant que la décision finale de placement selon le niveau de sécurité soit prise. Dans l'ensemble, les résultats de la présente étude appuient l'utilisation continue de cet outil.

Table des matières

Remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures	vi
Liste des annexes	vii
Introduction.....	1
Méthode	3
Participants.....	3
Approche analytique	5
Résultats	8
Rajustement de l'ERNSD	8
Scores de l'ERNSD révisée et recommandations de niveau de sécurité	9
Fiabilité de l'ERNSD	13
Validité convergente	15
Validité prédictive.....	17
Résumé des constatations	24
Orientation future.....	25
Conclusion	25
Bibliographie.....	26

Liste des tableaux

Tableau 1 <i>Caractéristiques démographiques et carcérales des délinquantes formant l'échantillon de l'ERNSD (N = 499)</i>	4
Tableau 2 <i>Scores de l'ERNSD révisée – Étendue, moyenne, écart type et premier, deuxième (médiane) et troisième quartiles selon l'identité autochtone</i>	10
Tableau 3 <i>Répartition des recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée selon l'identité autochtone</i>	11
Tableau 4 <i>Association entre les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD révisée en fonction de l'identité autochtone</i>	12
Tableau 5 <i>Corrélations polysérielles entre les éléments et les totaux et statistiques descriptives pour les éléments de l'ERNSD initiale et de l'ERNSD révisée</i>	14
Tableau 6 <i>Association entre les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée et les cotes attribuées relativement au risque et au potentiel de réinsertion sociale pour l'ensemble des délinquantes</i>	16
Tableau 7 <i>Association entre les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée et les niveaux de sécurité recommandés par les agents chargés des cas</i>	18
Tableau 8 <i>Association entre les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée et la CSD attribuée</i>	20
Tableau 9 <i>Taux d'inconduite selon le niveau de sécurité recommandé</i>	21
Tableau 10 <i>Taux de mise en liberté discrétionnaire en fonction des recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée</i>	22
Tableau 11 <i>Taux de réincarcération en fonction des recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée</i>	23
Tableau A1 <i>Éléments et pondérations de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD)</i>	28
Tableau A2 <i>Valeurs seuils de l'ERNSD initiale</i>	29
Tableau A3 <i>Valeurs seuils de l'ERNSD révisée</i>	29
Tableau A4 <i>Fourchettes discrétionnaires de l'ERNSD révisée</i>	30
Tableau B1 <i>Différences entre les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et celles fondées sur l'ERNSD révisée en fonction de l'identité autochtone et des recommandations du niveau de sécurité</i>	31
Tableau B2 <i>Matrice de corrélation polychorique des éléments de l'ERNSD révisée en fonction de l'identité autochtone</i>	32

Liste des figures

<i>Figure 1.</i> éventail des scores possibles de l'ERNSD révisée, y compris les valeurs seuils pour chaque recommandation de niveau de sécurité.....	9
<i>Figure A1.</i> Fourchette des scores possibles de l'ERNSD, y compris les valeurs seuils pour chaque recommandation du niveau de sécurité	29

Liste des annexes

Annexe A : Renseignements supplémentaires se rapportant à l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes	28
Annexe B : Résultats supplémentaires.....	31

Introduction

L'attribution d'une cote de sécurité est un élément essentiel dans la gestion du risque en établissement et elle contribue aux efforts déployés dans le but de préserver la sécurité publique (Farr, 2000; Motiuk, 1997). Au sein du Service correctionnel du Canada (SCC), les décisions entourant l'attribution d'une cote de sécurité et le placement pénitentiaire s'appuient sur des évaluations portant sur l'adaptation au milieu carcéral, le risque d'évasion et le risque pour le public en cas d'évasion. Ces décisions, qu'elles concernent le placement initial ou la réévaluation, reposent sur le jugement professionnel et sur des recommandations en matière de sécurité découlant d'évaluations actuarielles. Les décisions quant à l'attribution d'une cote de sécurité initiale sont prises au moyen de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS), alors que les décisions subséquentes en matière de classement par niveau de sécurité pour les femmes se fondent sur l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD) (Directive du commissaire [DC] 705-7; DC 710-6). Des études antérieures ont démontré de façon constante que l'ERNSD est fiable et valide pour réévaluer la cote de sécurité attribuée aux délinquantes autochtones et non autochtones (Blanchette et Taylor, 2005; Gobeil, 2008; Gobeil et Blanchette, 2007; Thompson, McConnell et Paquin-Marseille, 2013; McConnell, 2012; Thompson et Wardrop, 2018).

Les changements récents quant au recours à l'isolement au sein du SCC ainsi que l'élimination prévue du recours à l'isolement avec l'adoption du projet de loi C-83 toucheront un élément en particulier de l'ERNSD se rapportant aux antécédents de la délinquante relativement à l'« isolement non sollicité parce qu'elle représentait un danger pour les autres ou pour l'établissement pendant la période de réexamen ». La présente recherche aidera à déterminer si, avec l'élimination de cet élément, l'outil continue d'offrir de bonnes propriétés psychométriques et si, au bout du compte, l'utilisation continue de l'ERNSD est recommandée.

L'étude répondra aux questions de recherche suivantes :

1. L'ERNSD révisée (sans l'élément relatif à l'isolement) change-t-elle la façon dont on attribue aux délinquantes une cote de sécurité minimale, moyenne ou maximale?
2. L'ERNSD révisée et ses éléments sont-ils toujours fiables pour la réévaluation de la cote de sécurité des délinquantes?

- a. Comment la fiabilité de l’outil se compare-t-elle à celle de l’ERNSD initiale?
- 3. L’ERNSD révisée est-elle un outil valide pour la réévaluation des cotes de sécurité des délinquantes?
 - a. La recommandation fondée sur l’ERNSD révisée présente-t-elle une validité convergente avec d’autres évaluations, notamment celles portant sur le risque statique et sur le potentiel de réinsertion sociale?
 - b. La recommandation fondée sur l’ERNSD révisée prédit-elle les résultats en établissement et lors de la mise en liberté?
 - i. Recommandations de l’agent chargé du cas et placement de la délinquante en fonction de sa cote de sécurité
 - ii. Infractions disciplinaires mineures et graves
 - iii. Type de mise en liberté sous condition
 - iv. Révocations de la mise en liberté sous condition
 - c. Comment la validité de la recommandation fondée sur l’ERNSD révisée se compare-t-elle à celle de la recommandation fondée sur l’ERNSD initiale en ce qui concerne la prédiction des résultats en établissement et lors de la mise en liberté?
 - i. Recommandations de l’agent chargé du cas et placement de la délinquante en fonction de sa cote de sécurité
 - ii. Infractions disciplinaires mineures et graves
 - iii. Type de mise en liberté sous condition
 - iv. Révocations de la mise en liberté sous condition

Méthode

Participant(e)s

L'étude s'est fondée sur les données recueillies lors d'une récente étude de validation sur l'ERNSD (Thompson et Wardrop, 2018). L'échantillon final de l'étude comptait 645 réévaluations de l'ERNSD réalisées, pour un total de 499 délinquantes, entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2017. Une réévaluation fondée sur l'ERNSD était incluse à l'étude si, au cours de cette même période, une évaluation fondée sur l'ECNS avait eu lieu pour déterminer le placement initial de la délinquante selon son niveau de sécurité. Toutes les données compilées pour la présente étude ont été extraites des bases de données du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD), lequel regroupe tous les dossiers informatisés des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral.

Dans l'ensemble, les délinquantes de l'échantillon purgeaient en moyenne une peine d'environ trois ans, la majorité (respectivement 56,4 % des délinquantes non autochtones et 74,1 % des délinquantes autochtones) pour des infractions figurant à l'annexe 1 (p. ex. voies de fait, contacts sexuels) ou des homicides. Les caractéristiques démographiques et carcérales de l'échantillon variaient en fonction de l'identité autochtone. Les délinquantes autochtones étaient généralement plus jeunes et plus susceptibles d'avoir été déclarées coupables d'infractions figurant à l'annexe 1 de la LSCMLC ou d'homicides, et d'avoir obtenu une cote de sécurité initiale supérieure d'après l'ECNS (voir le tableau 1).

Mesures

Les renseignements suivants ont été saisis concernant l'ERNSD : le score global obtenu, la recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'Échelle et les scores obtenus aux éléments individuels des évaluations. Tous les renseignements concernant la date de début et de fin de la période d'examen ainsi que la date de la décision finale entourant la cote de sécurité ont également été inclus.

En plus des renseignements propres à l'ERNSD, on a examiné les facteurs liés à la démographie, à la peine et au risque afin de dégager des différences dans les profils en fonction de l'identité autochtone. Ces facteurs comptaient l'état matrimonial, le type de peine, la durée de la peine, le type d'infraction commise, le placement initial, le risque statique global et le potentiel de réinsertion sociale.

On a relevé plusieurs mesures afin d'évaluer la validité convergente. Plus précisément, les renseignements liés à l'Indice du risque criminel (IRC) et aux évaluations du potentiel de réinsertion sociale ont été recueillis le plus près possible de la date d'évaluation de l'ERNSD. Il n'existe pas d'outil idéal permettant d'évaluer la validité convergente de l'ERNSD, mais ces évaluations ont été sélectionnées pour évaluer la validité convergente de l'ERNSD parce que, dans une certaine mesure, elles abordent l'adaptation au milieu carcéral, le risque d'évasion et le risque pour le public en cas d'évasion.

Tableau 1

Caractéristiques démographiques et carcérales des délinquantes formant l'échantillon de l'ERNSD (N = 499)

	Délinquantes non autochtones	Délinquantes autochtones
	(n = 283)	(n = 216)
	% (n)	% (n)
État matrimonial		
En couple	31,8 (90)	27,3 (59)
Célibataire	67,5 (191)	69,9 (151)
Inconnu	†	2,8 (6)
Durée de la peine totale		
Trois ans ou moins	44,2 (125)	43,5 (94)
Plus de trois ans	43,8 (124)	42,6 (92)
Indéterminée	12,0 (34)	13,9 (30)
Type d'infraction		
Annexe I ou homicide	56,4 (160)	74,1 (160)
Autre	43,5 (123)	25,9 (56)
Cote de sécurité initiale		
Minimale	14,5 (41)	5,1 (11)
Moyenne	67,8 (192)	74,1 (160)
Maximale	17,7 (50)	20,8 (45)

† Information supprimée en raison d'une fréquence inférieure à cinq.

Enfin, les données suivantes ont été saisies pour évaluer la validité prédictive de l'ERNSD : recommandations des agents chargés des cas et placement initial en fonction de la

cote de sécurité de la délinquante (CSD), la commission d'une infraction disciplinaire mineure ou grave, les évasions¹, le type de mise en liberté sous condition accordée (discrétionnaire ou d'office) et la révocation de la mise en liberté sous condition, quelle qu'en soit la raison.

Approche analytique

La plupart des analyses évaluant l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée étaient descriptives. Par exemple, les moyennes, la variabilité et les répartitions ont été étudiées pour les scores globaux obtenus en plus des recommandations de placement en fonction du niveau de sécurité fondées sur l'outil. Au moyen d'analyses bivariées, on a examiné s'il existait des différences notables au chapitre des recommandations de placement en fonction de l'identité autochtone et de chacune des versions de l'évaluation de l'ERNSD (initiale ou révisée). Les différences statistiquement significatives ont été évaluées avec le test du khi-carré de Wald, et l'importance de ces différences a été évaluée au moyen du coefficient gamma. Les valeurs gamma allaient de -1,00 (association négative parfaite) à +1,00 (association positive parfaite). Une valeur gamma de 0 laisse entendre qu'il n'y a pas de relation entre deux variables. De façon générale, les valeurs gamma inférieures ou égales à 0,30 représentent un effet faible, les valeurs de 0,31 à 0,60, un effet modéré, et les valeurs supérieures à 0,60, un effet important (Healey et Prus, 2010).

La fiabilité ou les évaluations des ERNSD initiale et révisée ont été évaluées au moyen de corrélations polysérielles entre les éléments et les totaux et d'un coefficient alpha ordinal. Fondé sur la matrice de corrélation polychorique, le coefficient alpha ordinal représente la mesure dans laquelle les éléments sont interreliés et est privilégié par rapport au coefficient alpha de Cronbach lorsque l'on travaille avec des données ordinales (Zumbo, Gadermann et Zeisser, 2007). Les valeurs alpha vont de 0 à 1, les scores plus élevés représentant une plus grande cohérence interne. Si des indicateurs de force similaires sont utilisés comme avec le coefficient alpha de Cronbach, les valeurs allant de 0,70 à 0,80 sont habituellement considérées comme affichant une bonne cohérence interne. Toutefois, des valeurs plus faibles peuvent aussi être considérées comme acceptables si une diversité de concepts sont évalués (Kline, 2013).

¹ Les évasions n'ont pas pu être étudiées, aucune délinquante de l'étude ne s'étant évadée ou n'ayant tenté de le faire dans la période de référence.

Étant donné que les délinquantes pouvaient avoir été soumises à plusieurs évaluations, nos méthodes statistiques ont dû être modifiées pour examiner la validité convergente et la validité prédictive^{2, 3}. Un seul événement du processus de classement selon le niveau de sécurité a donc été choisi au hasard pour chaque délinquante prenant part à l'étude lors de l'évaluation de la validité convergente et de l'exactitude prédictive portant sur les infractions disciplinaires. Le plus récent classement des délinquantes a été choisi pour évaluer l'exactitude prédictive quant au type de mise en liberté et à la réincarcération dans un établissement fédéral. Ces approches donnent lieu à des estimations justes de l'écart type pour notre étude.

Le test du khi-carré de Wald et le test de gamma ont été utilisés pour évaluer la présence d'une convergence entre l'IRC et le potentiel de réinsertion sociale, et pour évaluer les recommandations de niveaux de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et sur l'ERNSD révisée.

Enfin, la validité prédictive a été évaluée de plusieurs façons. On a appliqué une régression logistique pour évaluer le lien entre les recommandations concernant le niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et celles fondées sur l'ERNSD révisée, lors d'une mise en liberté discrétionnaire. La régression logistique produit une estimation des probabilités qu'un événement se produise. Dans le cadre de la présente étude, l'événement en question était l'obtention par une délinquante d'une mise en liberté discrétionnaire. En plus du niveau de signification, un rapport de cotes de 1,0 indiquerait qu'il n'y a aucune différence quant aux probabilités de mise en liberté discrétionnaire parmi les délinquantes, peu importe le niveau de sécurité. Un rapport de cotes supérieur à 1,0 indiquerait une probabilité accrue de mise en liberté discrétionnaire chez les délinquantes dont on a recommandé un niveau de sécurité donné comparativement à un autre, et un rapport de cotes inférieur à 1,0 donnerait à penser qu'il y a une probabilité moindre de mise en liberté discrétionnaire parmi les délinquantes dont on a recommandé un niveau de sécurité donné par rapport à un autre.

² Pour déterminer si le regroupement des événements de l'ERNSD pour une seule délinquante pourrait biaiser les estimations se rapportant à l'écart type, une corrélation entre classes a été calculée (Yadav et Agarwal, 2013). Cette dernière évalue la corrélation qui existe entre des événements regroupés chez une même personne, ainsi que les corrélations entre plusieurs personnes. Si la corrélation est élevée, c'est que le nombre de renseignements ajouté pour chaque sujet est inférieur au nombre de données inscrites uniquement entre les personnes. Dans le cas des délinquantes non autochtones et autochtones, cette corrélation était de 0,51 et de 0,64 respectivement. Par conséquent, il faut modifier les calculs de l'écart type pour tenir compte du regroupement des événements ou changer de stratégies d'échantillonnage pour n'obtenir que des sujets comptant un seul événement.

³ Faisaient exception à cela les analyses examinant la relation entre l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée pour prédire les recommandations des agents chargés des cas et les placements fondés sur l'ECNS (classement par niveau de sécurité réel après l'ERNSD). Les associations de toutes les réévaluations des cotes de sécurité ont été examinées au moyen d'une combinaison de tests du khi-carré et des tailles de l'effet gamma.

Pour les résultats exigeant que l'on tienne compte de la période à risque (c.-à-d. le temps écoulé avant de commettre une infraction disciplinaire mineure ou grave ou de voir sa mise en liberté sous condition révoquée), on a utilisé la régression de Cox pour comparer la prévision des résultats des délinquantes en fonction des recommandations relatives au niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée. La régression de Cox tient compte du risque (c.-à-d. le danger) qu'un événement se produise (p. ex. toute révocation) en fonction du temps et des variables prédictives. Un coefficient de risque de 1,0 indiquerait qu'un facteur n'a aucune incidence, alors qu'un coefficient de risque supérieur à 1 signalerait un risque accru de révocation, et un coefficient de risque inférieur à 1 laisserait entendre un risque réduit de révocation.

De plus, on a calculé les statistiques de la surface sous la courbe⁴ (SSC) pour évaluer l'ampleur prédictive générale des recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et sur l'ERNSD révisée. Les statistiques de la SSC ont l'avantage de permettre de comparer statistiquement l'exactitude de deux modèles de prévision (l'exactitude prédictive des recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et de celles faites en se fondant sur l'outil révisé).

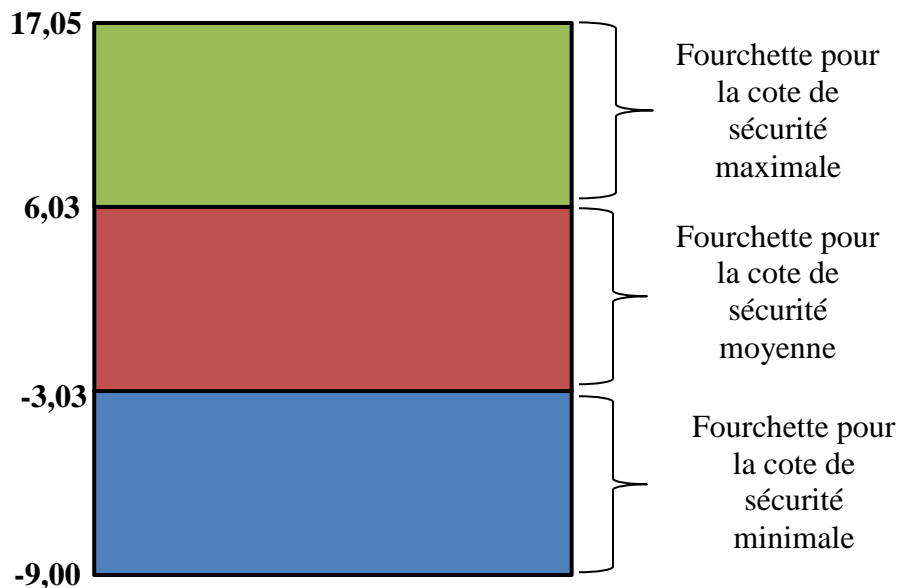
⁴ La statistique obtenue par la SSC est une mesure de la taille de l'effet souvent utilisée pour évaluer l'exactitude prédictive des échelles de risque/de besoins. Dans le domaine des sciences sociales, une valeur de 0,56 représente un effet limité, une valeur de 0,64, un effet modéré, et une valeur de 0,71, un effet important (Rice et Harris, 2005).

Résultats

Rajustement de l'ERNSD

En raison des récents changements quant au recours à l'isolement et de l'élimination prévue de l'isolement avec l'adoption du projet de loi C-83, on a révisé l'ERNSD afin d'éliminer l'élément « isolement non sollicité parce qu'elle représentait un danger pour les autres ou pour l'établissement ». Bien que l'élément lié à l'isolement soit l'élément le plus fortement pris en considération (voir le tableau A1 à l'annexe A), la majorité des délinquantes (60,6 %) n'ont pas été mises en isolement préventif durant la période d'examen. Au total, 31 % des délinquantes ont déjà été mises en isolement à une ou deux reprises, et seulement 8,4 % des délinquantes ont reçu la cote la plus élevée à cet élément, ce qui représente trois placements ou plus en isolement préventif durant la période d'examen. Comme indiqué dans l'annexe A, l'éventail de scores possibles de l'ERNSD révisée s'étend de -9,00 à 17,05. On a déterminé de nouveaux seuils servant à recommander un niveau de sécurité minimale, moyenne et maximale en maintenant les proportions des scores disponibles pour chaque recommandation relative au niveau de sécurité. Par exemple, dans l'ERNSD initiale, une cote de sécurité minimale a été recommandée pour les délinquantes qui obtenaient un score se situant entre -10,10 et -2,65, soit une fourchette de 7,45, ce qui représente 22,9 % de l'étendue totale des scores de l'ERNSD ($7,45/32,50 = 0,229$). Par conséquent, dans 22,9 % des cas, l'étendue totale des scores de l'ERNSD révisée a fait en sorte que des recommandations de sécurité minimale ont été faites pour les délinquantes dont le score se situait entre -9,00 et -3,03 (voir le tableau A3 à l'annexe A pour les calculs détaillés). La figure 1 présente l'ERNSD révisée.

Figure 1. Éventail des scores possibles de l'ERNSD révisée, y compris les valeurs seuils pour chaque recommandation de niveau de sécurité



Scores de l'ERNSD révisée et recommandations de niveau de sécurité

Même si l'éventail des scores possibles de l'ERNSD se situe entre -9,00 et 17,05, les scores de l'ERNSD révisée dans la cohorte actuelle se situaient entre -9,00 et 14,30. Les délinquantes ont obtenu un score moyen de -0,22 (sécurité moyenne). Comme le montre le tableau 2, on obtient des résultats similaires en procédant à la ventilation en fonction de l'identité autochtone. De façon générale, l'étendue des scores montre que la majorité des délinquantes, tant autochtones que non autochtones, ont fait l'objet d'une recommandation pour un niveau de sécurité minimale ou moyenne.

Tableau 2

Scores de l'ERNSD révisée – Étendue, moyenne, écart type et premier, deuxième (médiane) et troisième quartiles selon l'identité autochtone

Statistiques	Délinquantes non autochtones	Délinquantes autochtones	Toutes les délinquantes
Étendue	-9,00 à 13,00	-9,00 à 14,30	-9,00 à 14,30
Moyenne	-0,46	0,06	-0,22
Écart type	4,92	5,34	5,11
Premier quartile	-4,35	-4,20	-4,35
Deuxième quartile (médiane)	-1,10	-0,58	-0,90
Troisième quartile	3,05	3,65	3,35

Comme le montre le tableau 3, malgré de légères variations dans le pourcentage de délinquantes autochtones et non autochtones recommandées pour un niveau de sécurité donné, ces différences n'étaient pas significatives sur le plan statistique. La proportion de recommandations pour chaque niveau de sécurité était similaire chez les délinquantes autochtones et les délinquantes non autochtones, tant pour l'ERNSD initiale ($\chi^2(2) = 0,672$, $p = 0,715$) que pour l'ERNSD révisée ($\chi^2(2) = 0,461$, $p = 0,794$). De façon similaire, il n'y avait pas de changements statistiquement significatifs entre l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée quant à la proportion de délinquantes faisant l'objet de recommandations pour un niveau de sécurité minimale, moyenne et maximale (voir le tableau B1 à l'annexe B pour les tests de signification).

Tableau 3

Répartition des recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée selon l'identité autochtone

	Recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale		Recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD révisée	
	Délinquantes non autochtones	Délinquantes autochtones	Délinquantes non autochtones	Délinquantes autochtones
	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)
Minimale	40,7 (143)	38,4 (113)	38,5 (135)	36,1 (106)
Moyenne	45,0 (158)	45,2 (133)	48,4 (170)	49,7 (146)
Maximale	14,3 (50)	16,3 (48)	13,1 (46)	14,3 (42)

Les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD révisée étaient très fortement liées aux recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale, 85,2 % des délinquantes non autochtones et 86,7 % des délinquantes autochtones ont fait l'objet d'une recommandation pour le même niveau de sécurité (voir le tableau 4). Malgré quelques différences quant au niveau de sécurité recommandé pour une minorité de délinquantes (p. ex. 14,7 % des délinquantes non autochtones ayant initialement fait l'objet d'une recommandation pour un niveau de sécurité minimale se sont vues recommander un niveau de sécurité moyenne, et 22 % des délinquantes non autochtones ayant initialement fait l'objet d'une recommandation pour un niveau de sécurité maximale ont fait l'objet d'une recommandation pour un niveau de sécurité moyenne selon l'ERNSD révisée). Combinées avec le test de signification présenté dans le tableau B1 à l'annexe B, ces divergences ne représentent qu'un petit nombre de délinquantes et ne sont pas statistiquement significatives. Il convient de noter qu'aucune délinquante ayant initialement été évaluée à un niveau de sécurité minimale ne s'est vue attribuer une cote de sécurité maximale conformément à l'ERNSD révisée et, inversement, aucune délinquante ayant initialement été évaluée à un niveau de sécurité maximale ne s'est vue attribuer une cote de sécurité minimale en fonction de l'ERNSD révisée.

Tableau 4

Association entre les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD révisée en fonction de l'identité autochtone

Délinquantes non autochtones				
Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD révisée				
	Minimale	Moyenne	Maximale	Test du χ^2 de Wald γ (ETA)
	% (n)	% (n)	% (n)	
Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD initiale				
Minimale	85,3 (122)	14,7 (21)	0,0 (0)	417,1***
Moyenne	8,2 (13)	87,3 (138)	4,4 (7)	0,98 (0,01)
Maximale	0,0 (0)	22,0 (11)	78,0 (39)	
Délinquantes autochtones				
Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD révisée				
	Minimale	Moyenne	Maximale	Test du χ^2 de Wald γ (ETA)
	% (n)	% (n)	% (n)	
Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD initiale				
Minimale	86,7 (98)	13,3 (15)	0,0 (0)	371,1***
Moyenne	6,0 (8)	90,2 (120)	3,8 (5)	0,98 (0,01)
Maximale	0,0 (0)	7,5 (11)	88,1 (37)	

Remarque. Les valeurs gamma (γ) inférieures à 0,30 représentent un effet faible, les valeurs de 0,31 à 0,60, un effet modéré, et les valeurs supérieures à 0,60, un effet important (Healey et Prus, 2015). * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$.

Fiabilité de l'ERNSD

Les corrélations polysérielles entre les éléments et les totaux ont été calculées pour l'ERNSD, avec et sans l'élément portant sur l'isolement. La plupart des éléments présentaient une corrélation allant de faible à modérée avec le score total (voir le tableau 5). Il est à souligner que l'élément portant sur l'isolement avait la corrélation la plus forte avec le score total de l'ERNSD initiale (0,82 pour les délinquantes non autochtones et 0,84 pour les délinquantes autochtones). Cependant, lorsqu'il n'était plus pris en considération, le degré d'association des autres éléments a augmenté. Bien que l'ERNSD initiale affichait une cohérence interne acceptable (valeur alpha ordinale de 0,68 pour les délinquantes non autochtones et de 0,74 pour les délinquantes autochtones), la cohérence interne de l'ERNSD révisée était relativement plus faible en comparaison (valeur alpha ordinale de 0,60 pour les délinquantes non autochtones et de 0,68 pour les délinquantes autochtones). Cette diminution de la cohérence interne n'est pas tout à fait inattendue, cependant, puisque les estimations du coefficient alpha dépendent du nombre d'éléments pris en considération dans l'échelle (Cortina, 1993). Puisque l'ERNSD révisée comporte huit éléments alors que l'outil initial en comporte neuf, une diminution de la fiabilité était prévisible⁵.

⁵ Un examen de la matrice de corrélation polychorique (voir le tableau B2 à l'annexe B) montre que la fiabilité de la mesure pourrait être améliorée avec la suppression des éléments « Fait d'avoir été illégalement en liberté pendant une permission de sortir, un placement à l'extérieur ou la surveillance » et « Nombre de permissions de sortir avec escorte réussies » pour les délinquantes non autochtones. Pour les délinquantes autochtones, la fiabilité pourrait être améliorée avec la suppression de l'élément « Fait d'avoir été illégalement en liberté pendant une permission de sortir, un placement à l'extérieur ou la surveillance ». Cependant, compte tenu du mandat de la LSCMLC d'évaluer le risque d'évasion par l'entremise du classement des délinquants selon le niveau de sécurité et de la validité apparente de ces éléments, il est nécessaire que ces éléments demeurent au sein de l'ERNSD.

Tableau 5

Corrélations polysérielles entre les éléments et les totaux et statistiques descriptives pour les éléments de l'ERNSD initiale et de l'ERNSD révisée

	ERNSD initiale			
	Délinquantes non autochtones		Délinquantes autochtones	
	<i>r</i>	M (ÉT)	<i>r</i>	M (ÉT)
Plan correctionnel : motivation à l'égard du programme	0,68	-0,83 (2,12)	0,67	-0,88 (2,04)
Nombre de condamnations pour des infractions disciplinaires graves	0,72	-0,28 (1,62)	0,74	-0,12 (1,67)
Nombre d'incidents enregistrés	0,70	1,22 (1,94)	0,68	1,16 (1,92)
Nombre total de permissions de sortir avec escorte réussies	0,11	0,21 (0,99)	0,41	0,04 (1,01)
Incidents pris en compte dans l'Échelle de classement par niveau de sécurité	0,53	-0,23 (1,15)	0,56	0,13 (1,26)
Niveau de rémunération	0,44	-0,46 (0,58)	0,55	-0,22 (0,62)
Liberté illégale pendant un placement à l'extérieur, une permission de sortir ou une surveillance dans la collectivité	0,16	-0,14 (0,38)	0,14	-0,14 (0,39)
Maintien de contacts positifs réguliers avec la famille	0,43	0,06 (0,58)	0,49	0,09 (0,60)
Nombre de fois où la délinquante a été mise en isolement parce qu'elle représentait un danger pour les autres ou pour l'établissement	0,82	0,61 (2,32)	0,84	1,01 (2,49)
	ERNSD révisée			
Plan correctionnel : motivation à l'égard du programme	0,75	-0,83 (2,12)	0,74	-0,88 (2,04)
Nombre de condamnations pour des infractions disciplinaires graves	0,74	-0,28 (1,62)	0,72	-0,12 (1,67)
Nombre d'incidents enregistrés	0,70	1,22 (1,93)	0,73	1,16 (1,93)
Nombre total de permissions de sortir avec escorte réussies	0,14	0,21 (0,99)	0,41	0,04 (1,01)
Incidents pris en compte dans l'Échelle de classement par niveau de sécurité	0,54	-0,23 (1,15)	0,59	0,13 (1,26)
Niveau de rémunération	0,48	-0,46 (0,58)	0,56	-0,22 (0,62)
Liberté illégale pendant un placement à l'extérieur, une permission de sortir ou une surveillance dans la collectivité	0,20	-0,14 (0,38)	0,13	-0,14 (0,39)
Maintien de contacts positifs réguliers avec la famille	0,43	0,06 (0,58)	0,52	0,09 (0,60)

Validité convergente

Comme il a été mentionné précédemment, il n'existe pas d'outil idéal parmi les outils de gestion des cas utilisés par le SCC qui permet d'évaluer la validité convergente de l'ERNSD. Néanmoins, les résultats démontrent que les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et celles de l'ERNSD révisée affichaient une association de faible à modérée avec les mesures du risque et du potentiel de réinsertion sociale (voir le tableau 6). Compte tenu du nombre limité de cas, les résultats n'ont pas pu être ventilés selon l'identité autochtone. Toutefois, la tendance semble être la même pour les délinquantes autochtones et les délinquantes non autochtones.

Tableau 6

Association entre les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée et les cotes attribuées relativement au risque et au potentiel de réinsertion sociale pour l'ensemble des délinquantes

	Recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale			Test du Wald χ^2 γ (ETA)
	Minimale	Moyenne	Maximale	
	% (n)	% (n)	% (n)	
IRC^a				
Aucune cote	13,5 (30)	12,0 (26)	†	61,4***
Faible	22,4 (50)	16,2 (35)	†	0,40 (0,05)
Faible-moderée	12,1 (27)	6,5 (14)	8,3 (5)	
Moderée	20,6 (46)	11,1 (24)	10,0 (6)	
Élevée-moderée	17,0 (38)	22,2 (48)	10,0 (6)	
Élevée	14,4 (32)	31,9 (69)	60,0 (36)	
Potentiel de réinsertion sociale				
Faible	16,1 (36)	38,0 (82)	70,0 (42)	70,7***
Moyen	76,2 (170)	54,6 (118)	30,0 (18)	0,53 (0,06)
Élevé	7,6 (17)	7,4 (16)	0,0 (0)	
	Recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD révisée			Test du Wald χ^2 γ (ETA)
	Minimale	Moyenne	Maximale	
	% (n)	% (n)	% (n)	
IRC^a				
Aucune cote	13,7 (28)	12,1 (29)	†	43,8***
Faible	21,0 (43)	16,7 (40)	9,3 (5)	0,32 (0,06)
Faible-moderée	11,7 (24)	7,1 (17)	9,3 (5)	
Moderée	21,5 (44)	11,3 (27)	9,3 (5)	
Élevée-moderée	16,1 (33)	22,1 (53)	11,1 (6)	
Élevée	16,1 (33)	30,8 (74)	55,6 (30)	
Potentiel de réinsertion sociale				
Faible	18,5 (38)	35,8 (86)	66,7 (36)	52,0***
Moyen	75,1 (154)	55,8 (134)	33,3 (18)	0,43 (0,06)
Élevé	6,3 (13)	8,3 (20)	0,0 (0)	

Remarque : Les valeurs gamma (γ) inférieures à 0,30 représentent un effet faible, les valeurs de 0,31 à 0,60, un effet modéré, et les valeurs supérieures à 0,60, un effet important (Healey et Prus, 2015). ^aLes valeurs khi-carré et gamma excluent les cas où aucune cote n'a été attribuée relativement à l'IRC en raison de la nature ordinale de ces approches analytiques. * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$. † Information éliminée en raison d'une fréquence inférieure à 5.

Validité prédictive

La validité prédictive des recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée a été examinée et variait quant aux résultats suivants :

recommandations des agents chargés des cas, placement en fonction de la CSD, infractions disciplinaires (mineures et graves), mises en liberté discrétionnaires et révocations de la mise en liberté sous condition. De manière générale, les résultats ont permis de constater que les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée avaient une valeur prédictive quant aux résultats des délinquantes. Compte tenu du nombre limité de cas, les résultats n'ont pas pu être ventilés selon l'identité autochtone. Toutefois, la tendance semble être la même pour les délinquantes autochtones et les délinquantes non autochtones.

Les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée étaient en forte corrélation avec les recommandations du niveau de sécurité formulées par les agents chargés des cas (voir le tableau 7) et de la CSD attribuée (voir le tableau 8). La majorité des délinquantes ont reçu des recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD révisée qui étaient conformes aux recommandations faites par l'agent chargé du cas (respectivement 75,2 % des délinquantes non autochtones et 72,3 % des délinquantes autochtones) et à la CSD attribuée (respectivement 68,7 % des délinquantes non autochtones et 72,3 % des délinquantes autochtones). Des niveaux de similarité semblables ont été observés pour l'ERNSD initiale.

Tableau 7

Association entre les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée et les niveaux de sécurité recommandés par les agents chargés des cas

Niveau de sécurité recommandé par l'agent chargé du cas	Délinquantes non autochtones				Délinquantes autochtones			
	Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD initiale ^a			Test du χ^2 de Wald γ (ETA)	Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD initiale ^a			Test du χ^2 de Wald γ (ETA)
	Minimale	Moyenne	Maximale		Minimale	Moyenne	Maximale	
	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	
Minimale	75,5 (105)	13,3 (19)	0,0 (0)	272,2***	72,5 (79)	9,2 (11)	0,0 (0)	228,8***
Moyenne	23,7 (33)	75,5 (108)	16,2 (6)	0,93 (0,02)	27,5 (30)	75,6 (90)	18,6 (8)	0,95 (0,01)
Maximale	†	11,2 (16)	83,8 (31)		0,0 (0)	15,1 (18)	81,4 (35)	
Niveau de sécurité recommandé par l'agent chargé du cas	Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD révisée ^b				Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD révisée ^b			
	Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD révisée ^b			Test du χ^2 de Wald γ (ETA)	Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD révisée ^b			Test du χ^2 de Wald γ (ETA)
	Minimale	Moyenne	Maximale		Minimale	Moyenne	Maximale	
	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	% (n)	
Minimale	75,0 (96)	14,7 (23)	0,0 (0)	245,6***	69,7 (69)	12,7 (17)	0,0 (0)	200,8***
Moyenne	24,2 (31)	71,3 (112)	18,0 (7)	0,92 (0,02)	30,3 (30)	70,9 (95)	15,8 (6)	0,92 (0,02)
Maximale	†	14,0 (22)	82,1 (32)		0,0 (0)	16,4 (22)	84,2 (32)	

Remarque : Les totaux ne correspondent peut-être pas à 100 % en raison de l'arrondissement. Les évaluations en matière de sécurité pour lesquelles le score total de l'ERNSD initiale se situait dans les fourchettes discrétionnaires de 10 % n'ont pas été prises en considération puisqu'elles n'auraient pas été considérées comme étant des divergences en matière de décision. Les valeurs gamma (γ) inférieures à 0,30 représentent un effet faible, les valeurs de 0,31 à 0,60, un effet modéré, et les valeurs supérieures à 0,60, un effet important (Healey et Prus, 2015). ^aLes chiffres du présent tableau se fondent sur 319 réévaluations des cotes de sécurité de délinquantes non autochtones et sur 271 réévaluations des cotes de sécurité de délinquantes autochtones. ^bLes chiffres du présent tableau se fondent sur 324 réévaluations des cotes de sécurité de délinquantes non autochtones et sur 271 réévaluations des cotes de sécurité de délinquantes autochtones. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$. †Information éliminée en raison d'une fréquence inférieure à 5.

Tableau 8

Association entre les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée et la CSD attribuée

	Délinquantes non autochtones				Délinquantes autochtones			
	Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD initiale ^a				Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD initiale ^a			
	Minimale	Moyenne	Maximale	Test du χ^2 de Wald γ (ETA)	Minimale	Moyenne	Maximale	Test du χ^2 de Wald γ (ETA)
	% (n)	% (n)	% (n)		% (n)	% (n)	% (n)	
CSD attribuée								
Minimale	75,5 (105)	20,3 (29)	0,0 (0)	188,8***	76,2 (83)	12,6 (15)	0,0 (0)	120,8***
Moyenne	23,7 (33)	68,5 (98)	37,8 (14)	0,88 (0,03)	23,9 (26)	74,0 (88)	27,9 (12)	0,93 (0,02)
Maximale	†	11,2 (16)	62,2 (23)		0,0 (0)	13,5 (16)	72,1 (31)	
	Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD révisée ^b				Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD révisée ^b			
	Minimale	Moyenne	Maximale	Test du χ^2 de Wald γ (ETA)	Minimale	Moyenne	Maximale	Test du χ^2 de Wald γ (ETA)
	% (n)	% (n)	% (n)		% (n)	% (n)	% (n)	
	CSD attribuée							
Minimale	74,2 (95)	21,7 (34)	0,0 (0)	161,8***	72,7 (72)	17,2 (23)	0,0 (0)	193,4***
Moyenne	25,0 (32)	64,3 (101)	41,0 (16)	0,86 (0,03)	27,3 (27)	70,9 (95)	23,7 (9)	0,91 (0,02)
Maximale	†	14,0 (22)	59,0 (23)		0,0 (0)	11,9 (16)	76,3 (29)	

Remarque. Les totaux ne correspondent peut-être pas à 100 % en raison de l'arrondissement. La CSD attribuée fait référence à la cote de sécurité réellement attribuée à la suite de l'évaluation de l'ERNSD. Les évaluations en matière de sécurité pour lesquelles le score total de l'ERNSD initiale se situait dans les fourchettes discrétionnaires de 10 % n'ont pas été prises en considération puisqu'elles n'auraient pas été considérées comme étant des divergences en matière de décision. Les valeurs gamma (γ) inférieures à 0,30 représentent un effet faible, les valeurs de 0,31 à 0,60, un effet modéré, et les valeurs supérieures à 0,60, un effet important (Healey et Prus, 2015). ^aLes chiffres du présent tableau se fondent sur 319 réévaluations des cotes de sécurité de délinquantes non autochtones et sur 271 réévaluations des cotes de sécurité de délinquantes autochtones. ^bLes chiffres du présent tableau se fondent sur 324 réévaluations des cotes de sécurité de délinquantes non autochtones et sur 271 réévaluations des cotes de sécurité de délinquantes autochtones. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$. †Information éliminée en raison d'une fréquence inférieure à 5.

Les résultats ont démontré que, à mesure que le niveau de sécurité recommandé en fonction de l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée augmentait, il y avait une augmentation marquée de la proportion de délinquantes commettant également des infractions disciplinaires (voir le tableau 9 pour plus de détails). Fait à noter, la différence entre la validité prédictive des infractions mineures selon la cote de sécurité fondée sur l'ERNSD initiale et sur l'ERNSD révisée n'était pas significative sur le plan statistique ($\chi^2(1) = 0,04, p = 0,834$). Cependant, les résultats ont démontré une diminution significative sur le plan statistique de la valeur prédictive des cotes fondées sur l'ERNSD révisée pour les infractions disciplinaires graves en comparaison des cotes fondées sur l'ERNSD initiale ($\chi^2(1) = 5,05, p = 0,025$). Néanmoins, les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD révisée ont tout de même permis de prédire des infractions disciplinaires graves avec une précision modérée.

Tableau 9

Taux d'inconduite selon le niveau de sécurité recommandé

Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD	Infraction disciplinaire mineure		Infraction disciplinaire grave	
	% (n)	CR	% (n)	CR
initiale				
Minimale	21,1 (47)	-	7,2 (16)	-
Moyenne	45,4 (98)	2,62***	17,6 (38)	2,60**
Maximale	61,7 (37)	4,65***	45,0 (27)	8,44***
<i>Rajustement du modèle</i>				
Test du χ^2 de Wald (dl)		51,5 (2)***		48,0 (2)***
SSC		0,67		0,70
Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD révisée				
Minimale	17,0 (39)	-	7,3 (15)	-
Moyenne	47,1 (113)	2,89***	18,8 (45)	2,50**
Maximale	55,6 (30)	4,19***	38,9 (21)	7,16***
<i>Rajustement du modèle</i>				
Test du χ^2 de Wald (dl)		42,5 (2)***		34,7 (2)***
SSC		0,66		0,67

Remarque : Les pourcentages et les statistiques de la surface sous la courbe (SSC) associés à ce tableau ne tiennent pas compte de la période d'exposition au risque. Les valeurs de la SSC de 0,56, de 0,64 et de 0,71 sont considérées comme représentant respectivement un effet limité, modéré et important. dl = degrés de liberté; CR = coefficient de risque; * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

En ce qui concerne les mises en liberté discrétionnaires, une relation claire se dégage, les cotes de sécurité fondées tant sur l'ERNSD initiale que sur l'ERNSD révisée présentant une association allant de modérée à forte avec la mise en liberté discrétionnaire (voir le tableau 10). Plus la cote fondée sur l'ERNSD augmente, plus la probabilité de bénéficier d'une mise en liberté discrétionnaire diminue. La différence au chapitre de l'exactitude prédictive entre l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée n'était pas significative sur le plan statistique ($\chi^2(1) = 2,59$, $p = 0,107$).

Tableau 10

Taux de mise en liberté discrétionnaire en fonction des recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée

	Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD initiale	Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD révisée
	% (n)	% (n)
Minimale	66,9 (123)	65,3 (115)
Moyenne	32,5 (54)	34,5 (61)
Maximale	†	†
Test du χ^2 de Wald (dl)	72,4 (2)***	58,5 (2)***
SSC	0,72	0,70

Remarque : Les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD représentent l'évaluation la plus proche de la date de mise en liberté. Les valeurs de la surface sous la courbe (SSC) de 0,56, de 0,64 et de 0,71 sont considérées comme représentant respectivement un effet limité, modéré et important. * $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$.

Comme le montre le tableau 11, les cotes de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée ont faiblement prédit une réincarcération pour quelque raison que ce soit. Dans les deux cas, la capacité de discriminer entre les cotes de sécurité minimale et moyenne afin de prédire des révocations après la mise en liberté était très limitée. La différence au chapitre de l'exactitude prédictive entre l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée n'était pas significative sur le plan statistique ($\chi^2(1) = 0,24$, $p = 0,624$).

Tableau 11

Taux de réincarcération en fonction des recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et l'ERNSD révisée

Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD initiale	% (n)	CR
Minimale	34,8 (64)	-
Moyenne	39,2 (65)	1,39 ⁿ
Maximale	46,7 (21)	2,02**
<i>Rajustement du modèle</i>		
	Test du χ^2 de Wald (dl)	8,7(2)*
	SSC	0,54
Recommandation du niveau de sécurité fondée sur l'ERNSD révisée		
Minimale	33,5 (59)	-
Moyenne	40,7 (72)	1,53*
Maximale	45,2 (19)	1,92*
<i>Rajustement du modèle</i>		
	Test du χ^2 de Wald (dl)	8,7(2)*
	SSC	0,55

Remarque : Les pourcentages et les statistiques de la surface sous la courbe (SSC) associés à ce tableau ne tiennent pas compte de la période d'exposition au risque. Les valeurs de la SSC de 0,56, de 0,64 et de 0,71 sont considérées comme représentant respectivement un effet limité, modéré et important. dl = degrés de liberté; CR = coefficient de risque; ⁿnégligeable; * p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001.

Résumé des constatations

Dans l'ensemble, les résultats de la présente recherche indiquent que, malgré la révision de l'ERNSD pour éliminer l'élément relatif à l'isolement, la mesure reste fiable et valide. Cela n'est pas surprenant, étant donné la faible fréquence à laquelle les délinquantes reçoivent la cote maximale pour l'élément, ce qui représente trois mises en isolement ou plus pendant la période d'examen. Par conséquent, l'élimination de l'élément relatif à l'isolement n'aurait pas changé de façon draconienne les scores totaux à l'ERNSD ni les recommandations du niveau de sécurité pour la majorité des délinquantes. La proportion de délinquantes qui se sont vues attribuer un niveau de sécurité minimale, moyenne ou maximale ne différait pas de façon importante en fonction de l'identité autochtone. Des proportions similaires de délinquantes se verraient attribuer les différents niveaux de sécurité en fonction tant de la version initiale de l'ERNSD que de la version révisée. La majorité des délinquantes autochtones et non autochtones se sont vues recommander un niveau de sécurité minimale ou moyenne.

La fiabilité de l'ERNSD révisée était acceptable et se comparait de façon générale à celle de l'ERNSD initiale. Les corrélations entre les éléments et les totaux allaient de faibles à modérées, bien qu'il y ait une légère diminution de la cohérence interne entre les éléments de l'ERNSD initiale et de l'ERNSD révisée. Cela n'est pas surprenant, puisque les estimations en matière de cohérence interne dépendent du nombre d'éléments pris en compte dans l'échelle (Cortina, 1993).

Enfin, les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD révisée s'avéraient prédictives d'un large éventail de résultats relatifs aux délinquantes. Bien que l'on ne sache pas si les recommandations faites par l'agent chargé du cas et la CSD attribuée resteront les mêmes dans la mesure où les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD révisée sont mises à la disposition du personnel du SCC, ces éléments présentaient une forte corrélation entre eux. Le fait de se voir attribuer une cote de sécurité plus élevée était lié de façon modérée à une augmentation de la probabilité de commettre des infractions disciplinaires (mineures et graves), lié de façon modérée à élevée à une mise en liberté non discrétionnaire et faiblement lié à une réincarcération dans un établissement fédéral pour quelque raison que ce soit. La comparaison entre l'exactitude prédictive des recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD révisée et sur l'ERNSD initiale a révélé une seule différence : les

recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD révisée étaient moins prédictives que celles fondées sur l'ERNSD initiale pour les accusations graves. Cependant, l'ampleur de l'association demeurait tout de même modérée. Sinon, l'exactitude prédictive de l'ERNSD révisée était comparable à celle de la version initiale.

Orientation future

Bien que les résultats de la présente recherche soient prometteurs, il sera important de s'assurer, pour les recherches futures, que l'outil d'évaluation demeure valide quand l'ERNSD révisée sera mise en œuvre. Il est toujours impossible de déterminer avec certitude de quelle façon les pratiques correctionnelles changeront avec l'élimination de l'isolement préventif (p. ex. comment le personnel correctionnel changera-t-il sa façon de gérer des situations qui mènent actuellement à des placements en isolement préventif; de quelle façon ces changements toucheront-ils les autres éléments de l'ERNSD?). Il faudra un certain nombre d'années avant que ces changements dans les pratiques correctionnelles soient connus, et il pourrait être nécessaire de réexaminer les éléments qui font actuellement partie de l'ERNSD ou d'explorer la possibilité d'ajouter de nouveaux éléments à l'outil d'évaluation à ce moment-là.

Conclusion

L'ERNSD reste fiable et valide et peut être utilisée auprès des délinquantes autochtones et non autochtones malgré l'élimination de l'élément relatif à l'isolement. Les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD permettent de placer les délinquantes selon le niveau de sécurité approprié, et des proportions similaires de délinquantes autochtones et non autochtones se voient attribuer chaque niveau de sécurité. La proportion de délinquantes qui se voient attribuer les différents niveaux de sécurité n'a pas changé de façon importante avec l'élimination de l'élément portant sur l'isolement de l'ERNSD. Bien que l'utilisation continue de l'outil à la suite de l'élimination de l'élément portant sur l'isolement soit justifiée, il faudrait explorer, dans le cadre de recherches futures, l'effet qu'aura l'élimination de l'isolement préventif de la pratique correctionnelle et l'incidence que cela aura sur l'exactitude des réévaluations des cotes de sécurité.

Bibliographie

- Blanchette, K. et K. Taylor (2005). *Élaboration et essai d'une échelle sexospécifique de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes* (Rapport R-167). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.
- Cortina, J. M. (1993). « What is coefficient alpha? An examination of theory and applications », *Journal of Applied Psychology*, 78(1), p. 98-104.
- Farr, K. A. (2000). « Classification for female inmates: Moving forward ». *Crime & Delinquency*, 46 (1), p. 3-17.
- Gobeil, R. (2008). *Revalidation de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD)* (Rapport de recherche R-191). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.
- Gobeil, R. et Blanchette, K. (2007). « Revalidation of a Gender-Informed Security Reclassification Scale for Women Inmates », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 23(4), p. 296-309. doi : 10.1177/1043986207309411.
- Healey, J. F. et S. G. Prus. (2014). *Statistics: A tool for social research (Third Canadian Edition)*. Nelson College Indigenous.
- Kline, P. (2013). *Handbook of psychological testing*. New York : Routledge.
- McConnell, A. (2012). *Revalidation de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité des délinquantes sous responsabilité fédérale pendant une période d'au moins six mois* (Extrait de recherche RS-12-05). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.
- Motiuk, L. L. (1997). « Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, 9(1), p.18-22.
- Rice, M. E. et G. T. Harris. (2005). « Comparing effect sizes in follow-up studies: ROC area, Cohen's d, and r. », *Law and Human Behavior*, 29(5), p. 615-620. doi: 10.1007/s10979-005-6832-7.
- Thompson, J., A. McConnell et L. Paquin-Marseille. (2013). *Application de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD) à des périodes d'examen*

réduites pour les délinquantes sous responsabilité fédérale (Rapport de recherche R-286).
Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Thompson, J. et K. Wardrop. (2018). *Examen de la fiabilité et de la validité de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD)*. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Yadav, M. K. et G. G. Agarwal. (2013). « On estimation of standard error of intra-class correlation coefficient in unbalanced nested designs », *Communications in Statistics-Theory and Methods*, 42(1), p. 88-97. doi : 10.1080/03610926.2011.575513.

Zumbo, B. D., A. M Gadermann et C. Zeisser. (2007). « Ordinal versions of coefficients alpha and theta for likert rating scales », *Journal of Modern Applied Statistical Methods*. 6(1), p. 21-29. doi : 10.22237/jmasm/1177992180.

Annexe A : Renseignements supplémentaires se rapportant à l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes

Tableau A1

Éléments et pondérations de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité pour les délinquantes (ERNSD) initiale

Élément	Pondération
Plan correctionnel : motivation à l'égard du programme/progrès	3,20
Maintien de contacts positifs réguliers avec la famille	1,00
Nombre de condamnations pour des infractions disciplinaires graves	4,40
Nombre d'incidents signalés pendant la période d'examen	3,50
Niveau de rémunération durant la période d'examen	1,00
Nombre de fois, durant la période d'examen, où la délinquante a été mise en isolement non sollicité parce qu'elle représentait un danger pour les autres ou pour l'établissement	5,35
Nombre total des PSAE menées à bonne fin durant la période d'examen	1,15
Fait d'être illégalement en liberté pendant un placement à l'extérieur, d'une permission de sortir ou la surveillance dans la collectivité	1,20
Antécédents d'incident pris en compte dans l'ECNS	1,60

Remarque : Voir Blanchette et Taylor (2005) pour plus de renseignements par rapport à l'élaboration de l'échelle.

Figure A1. Fourchette des scores possibles de l'ERNSD, y compris les valeurs seuils pour chaque recommandation du niveau de sécurité

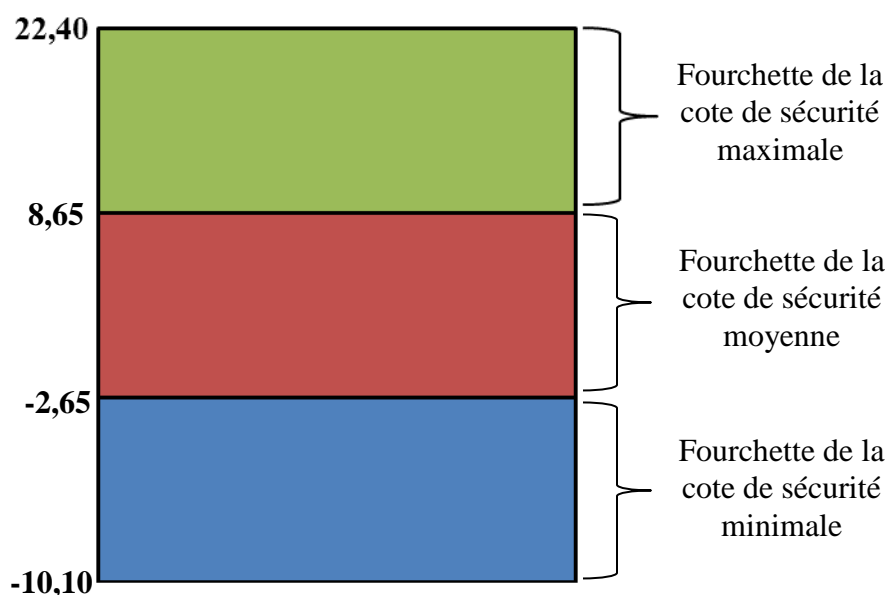


Tableau A2

Valeurs seuils de l'ERNSD initiale

Niveau	Valeurs seuils	Fourchette	Proportion de l'échelle totale
Maximale	8,65 à 22,4	13,75	$(13,75/32,50)*100 = 42,31 \%$
Moyenne	-2,65 à 8,65	11,30	$(11,30/32,50)*100 = 34,77 \%$
Minimale	-10,10 à -2,65	7,45	$(7,45/32,50)*100 = 22,92 \%$

Remarque : L'étendue de l'ERNSD initiale est de 32,50 points, se situant entre -9,00 et 17,05.

Tableau A3

Valeurs seuils de l'ERNSD révisée

Niveau	Valeurs seuils	Fourchette	Proportion de l'échelle totale (vérification)
Maximale	+6,03 à +17,05	11,02	$(11,02/26,05)*100 = 42,30 \%$
Moyenne	-3,03 à +6,03	9,06	$(9,06/26,05)*100 = 34,78 \%$
Minimale	-9,00 à -3,03	5,97	$(5,97/26,05)*100 = 22,92 \%$

Remarque : L'étendue de l'ERNSD révisée est de 26,05 points.

Tableau A4

Fourchettes discrétionnaires de l'ERNSD révisée

Niveau recommandé	Modification	Valeur seuil	Valeur modifiée
Maximale	De maximale à moyenne	+6,03	$6,03 - 10 \% = +5,43$
Moyenne	De moyenne à maximale	+6,03	$6,03 + 10 \% = +6,63$
Minimale	De minimale à moyenne	-3,03	$-3,03 - 10 \% = -2,73$
Moyenne	De moyenne à minimale	-3,03	$-3,03 + 10 \% = -3,33$

Annexe B : Résultats supplémentaires

Tableau B1

Différences entre les recommandations du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale et celles fondées sur l'ERNSD révisée en fonction de l'identité autochtone et des recommandations du niveau de sécurité

	Délinquantes non autochtones			Délinquantes autochtones		
	Recommandations	Recommandations	Test exact	Recommandations	Recommandations	Test exact
	du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale	du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD révisée		du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD initiale	du niveau de sécurité fondées sur l'ERNSD révisée	
	% (n)	% (n)	de Fisher	% (n)	% (n)	de Fisher
Minimale	40,7 (143)	38,5 (135)	0,14 ⁿ	38,4 (113)	36,1 (106)	0,33 ⁿ
Moyenne	45,0 (158)	48,4 (170)	0,02 ⁿ	45,2 (133)	49,7 (146)	0,09 ⁿ
Maximale	14,3 (50)	13,1 (46)	0,20 ⁿ	16,3 (48)	14,3 (42)	0,30 ⁿ

ⁿnégligeable, * p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001.

Tableau B2

Matrice de corrélation polychorique des éléments de l'ERNSD révisée en fonction de l'identité autochtone

Délinquantes non autochtones								
	1	2	3	4	5	6	7	8
1	1							
2	0,28	1						
3	0,28	0,70	1					
4	-0,08	0,02	-0,13	1				
5	0,31	0,19	0,11	-0,04	1			
6	0,38	0,24	0,16	0,20	0,23	1		
7	0,06	-0,05	-0,10	-0,01	0,30	0,14	1	
8	0,53	-0,03	0,02	-0,06	0,34	0,23	0,16	1
Délinquantes autochtones								
1	1							
2	0,27	1						
3	0,34	0,53	1					
4	0,15	0,07	0,14	1				
5	0,20	0,21	0,25	0,37	1			
6	0,44	0,30	0,30	0,22	0,29	1		
7	-0,09	0,04	-0,07	0,23	0,19	-0,08	1	
8	0,54	0,27	0,13	0,17	0,19	0,28	-0,06	1

1 = Plan correctionnel : motivation à l'égard du programme/progress; 2 = Nombre de condamnations pour des infractions disciplinaires graves; 3 = Nombre d'incidents signalés pendant la période d'examen; 4 = Nombre total de PSAE menées à bonne fin durant la période d'examen; 5 = incidents pris en compte dans

l'ECNS; 6 = Niveau de rémunération; 7 = fait d'avoir été illégalement en liberté pendant une permission de sortir, un placement à l'extérieur ou la surveillance;
8 = Maintien de contacts positifs réguliers avec la famille.